Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260427-050_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 23/04/2026 Affiché le : 04/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric (arrivée après le point 2. de l'ordre du jour), DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, QUINQUET Héloïse, WALTER Georgia (départ après le point 10. de l'ordre du jour), CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : DEFAY Christine, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène **Pouvoirs** : DEFAY Christine à ESNAUD Bernard, FLOC'H Hélène à DELAUNAY Yvane **Secrétaire de séance** : DELAUNAY Yvane

Délibération n°050.26

➢ **Objet - Désignation d'un.e représentant.e à Jumelages en Vallons de Vilaine (CRIC)**

Madame le Maire propose de désigner Nicolas TEXIER comme représentant de la commune à Jumelages en Vallons de Vilaine (CRIC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour) :

- désigne Nicolas TEXIER comme représentant de la commune à Jumelages en Vallons de Vilaine (CRIC) pour la durée du mandat,
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX
35580